

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-MALO

## ARRETE

**portant modification de l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2004 relatif à la désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne.**

### LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L.212-1 et L.212-4, et R.212-29 à R.212-34 ;
- VU** l'arrêté de préfectoral du 26 septembre 2003 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2004 portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne ;
- VU** la proposition de la Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la pêche et la protection du milieu aquatique ;

**SUR PROPOSITION** du Sous-Préfet de Saint-Malo:

## ARRETE

**Article 1 :** La composition du collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne, instituée par mon arrêté du 27 octobre 2004, est modifiée comme suit :



Représentant de la Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

M. Claude BOUESSAY, Président de la Fédération d'Ille-et-Vilaine de pêche et la protection du milieu aquatique, 9 rue Louis Kérautret Botmel, CS 26713, 35067 Rennes Cedex.

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2004 et de l'arrêté modificatif du 25 septembre 2008 restent inchangées.

**Article 2 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine et le Sous-Préfet de Saint-Malo sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Ille-et-Vilaine. Il pourra également être consulté sur les sites internet suivants :

[www.ille-et-vilaine.pref.gouv.fr](http://www.ille-et-vilaine.pref.gouv.fr) et [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr)

A Rennes, le 23 OCT. 2009

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the typed name of the Secretary General.

Franck-Olivier LACHAUD